

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, FREITAS Manuel et PEGAS Paulo

Absents excusés : MM et MMES DABERT Jean-Claude, SADOURNY Jacqueline (procuration à Isabelle BABUT) et VERDIER Véronique (procuration à Philippe MALLET)

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ACHAT D'UN FOUR POUR LA CANTINE

N'ayant pas eu de réponse de l'entreprise RV à Aubon en Bretagne pour un four de remise en température d'un montant de 1 080.00 €, le Conseil Municipal avait décidé d'acheter un four neuf d'un montant de 4 512.00 € TTC à AUGERE POUMERAT.

Une opportunité d'AUGERE POUMERAT pour un four en remise en température d'occasion s'est présentée pour un montant de 2 760.00 € TTC. Il est donc décidé de prendre le four d'occasion.

DECISION MODIFICATIVE ACHAT FOUR POUR LA CANTINE

Afin de régler l'achat du four, il est nécessaire de faire un virement de crédit du montant du four, soit 2 760.00 €.

Compte 2315 « Installation matériel et outillage technique » - 2 760.00 €

Compte 2188 « Autres » + 2 760.00 €

PASSAGE EN COMPTABILITE M57 AU 01/01/2023

La possibilité de passer en comptabilité M57 au 01/01/2023 a été proposée et validée lors du conseil municipal du 15/06/2022. Nous avons eu l'accord du comptable public pour ce passage au 01/01/2023. Il est donc décidé de valider ce passage en comptabilité M57 au 01/01/2023.

DEVIS JVS MAIRISTEM POUR LE CHANGEMENT DE LOGICIEL POUR LE PASSAGE EN COMPTABILITE M57

JVS MAIRISTEM nous a fait parvenir un devis pour le changement de logiciel pour le passage en M57. Celui-ci s'élève à 2 665.00 € HT.

Il est décidé de l'accepter mais de ne pas prendre les options suivantes : FACTURATION pour 380.00 € HT et ETAT CIVIL pour 260.00 € HT.

Cela nous fera un abonnement annuel de 2 025.00 € HT soit 2 430.00 € TTC.

Il faut en plus ajouter la mise en place personnalisée 935.00 € HT et la mise en œuvre en télétransmission 340.00 € HT soit 1 275.00 € HT donc 1 530.00 € TTC juste pour cette année.

DECISION MODIFICATIVE PASSAGE EN COMPTABILITE M57

Il n'y aura pas de décision modificative à prendre, car le passage en M57 est uniquement du fonctionnement.

FIC 2022 – VOIRIE

Après discussion avec le conseil départemental, nous avons la possibilité d'ajouter au FIC 2022 une partie de la voirie pour un montant maximum de 23 400.00 €. Il est donc décidé d'ajouter la partie tri-couche et enrobé « Du contournement » ce qui nous fera une subvention supplémentaire de 6 034.00 €.

ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie à demander de prendre la décision de d'admission en non-valeur, soit une annulation de dette pour un administré de la commune pour une valeur de 60.40 €.

EAUX PLUVIALES – DEMANDE DE MONSIEUR FABRICE VERNET

Courrier envoyé par Monsieur Fabrice VERNET demandant de faire le nécessaire pour les eaux pluviales qui descendent dans son terrain en cas de forts orages. Il propose de prendre en charge le goudron qui devra être fait pour les travaux entre la cabane et le transformateur.

Un devis a été demandé pour les travaux de terrassement, de mise en fouille et pose d'un PVC. Montant du devis 1 500.00 € fait par l'entreprise A2TP.

EAUX PLUVIALES – DEMANDE DE MONSIEUR DIAT ROGER

Courrier reçu pour une demande d'intervention de la commune pour les eaux pluviales qui descendent dans son terrain en cas de forts orages.

Le Conseil Municipal s'engage à creuser le fossé et faire des saignées pour évacuer l'eau de l'autre côté.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- **Référent incendie** : La Préfecture demande un référent incendie. Monsieur Jean-François BARROT est désigné.
- 2- **Chèques pour le CCAS** : Il y avait quelques restes du repas organisé par la commune.
Chèque de Mme Chantal JACOB d'un montant de 51.00 € (1.6kg de Saint-Nectaire, 1.5kg de Brie et 1 barquette de Piémontaise)
Chèque du GAEC de la Chera (Mme BABUT Isabelle) d'un montant de 80.00 € (1.690 kg de Rosbeef, 2.450 kg de Rôti de Porc et 8 litres de vin rouge + don au CCAS)
- 3- **Eclairage Public** : Le Conseil Municipal va lancer une consultation auprès de la population, qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres pour éventuellement éteindre l'éclairage public la nuit.
- 4- **Monsieur Michel BEAL** a signalé que le caniveau dans l'angle de la maison Morange est abîmé.
- 5- **Monument aux morts** : Demande à Monsieur KAROUTZOS à ISOIRE un conseil voir un devis pour la pyramide du monument qui est fendue.
- 6- **Monsieur Jean-François BARROT** demande de voir avec Monsieur le Maire de Vodable pour trouver une solution pour FLORAT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 10 minutes.